

Conférence générale

Message de la présidente

Chers membres de l'ICOM,

La 21^e Conférence générale et la 22^e Assemblée générale qui ont eu lieu du 19 au 24 août 2007 à Vienne ont été une grande réussite dans plusieurs domaines. La Conférence générale de l'ICOM a été suivie par 2 631 délégués de 117 pays, dont plusieurs étaient représentés pour la première fois à une Conférence générale. Autre réussite majeure, 50 jeunes professionnels ont pu assister à leurs premières réunions du Comité international, ainsi que 42 bénéficiaires de bourses de l'ICOM (octroyées par la Fondation Getty, la Fondation ICOM, ICOM-Autriche et le Programme de participation de l'UNESCO). La générosité de l'ICOM s'est étendue à 5 autres membres, financés par d'autres sources. Au total, plus de 10 % des membres de l'ICOM étaient représentés, témoignant d'une diversité jamais atteinte auparavant dans les événements de l'ICOM, ce qui conforte grandement la nouvelle orientation choisie par l'Organisation.

> L'Assemblée générale a ratifié le nouveau Plan stratégique de l'ICOM 2008-2010, qui paraît en supplément de ce numéro des *Nouvelles de l'ICOM*, le format et le contenu du budget triennal, et les huit résolutions, tant débattues et discutées. Vous trouverez ci-après des illustrations du contexte et de la manière dont on peut traduire ces résolutions sur le plan de l'action.

> L'ICOM a accueilli trois nouveaux Membres honoraires : le professeur Byung Kim (Corée), le professeur Manyando Mukela (Zambie) et le professeur Vinos Sofka (Suède), invités de manière très enthousiaste à rejoindre les doyens de l'ICOM (page 18).

> Un nouveau Conseil exécutif (2007-2010) a été élu le 24 août 2007. Il intègre cinq nouveaux membres ainsi qu'un nouveau président du Comité consultatif, que nous félicitons. Enfin, après la présentation par Gary Edson, l'Assemblée générale s'est dotée par acclamation de nouveaux statuts afin de renforcer l'efficacité de l'Organisation. Elle a approuvé la dernière version du document.

(http://icom.museum/download/fr_aug2007/2005_DIV03rev5-fr_correctionAvocat-fr.pdf)

> Pendant la Conférence générale, cinq grands discours particulièrement intéressants nous ont livré différentes perspectives sur la situation des musées et du Patrimoine universel. Nos trente Comités internationaux ont assuré trente-huit réunions, y compris communes, menant une réflexion sur un large éventail de

perspectives à travers un dialogue dynamique, une collaboration mutuelle. Ils ont témoigné de l'étendue et de l'ampleur de l'engagement scientifique dans les différents domaines d'expertise de l'ICOM. Treize réunions simultanées ont été organisées. La Conférence générale a également été l'occasion de féliciter nos Comités internationaux pour les accomplissements décisifs réalisés au cours des dernières décennies : l'ICOMAM, qui fêtait son 50^e anniversaire en lançant une belle publication ; l'ICLIM qui célébrait également trente ans d'activités à l'ICOM, à travers la diffusion de ses Actes de 2006 et AVICOM, qui a remis les prix du FI@MP pour les meilleurs films et vidéos. Cette cérémonie a été un point d'orgue de la Conférence et une démonstration de la créativité à l'œuvre dans le travail de pointe des musées aujourd'hui.

> L'organisation a eu le plaisir de recevoir des représentants de nos partenaires traditionnels que sont l'UNESCO, l'ICCROM et la FMAM, et d'accueillir de nouveaux partenaires stratégiques, comme l'Association internationale des avocats (IBA) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), très impliqués dans les activités du Conseil exécutif et des Comités internationaux.

> Les Comités nationaux, les Alliances régionales et les Organisations affiliées se sont montrés très actifs dans la présentation et le développement de leurs programmes respectifs, une partie de ces efforts communs se déroulant pour la première fois au cours d'une Conférence générale. Par ailleurs, l'ICOM a eu le plaisir d'accueillir la diffusion du second volume de *l'International Journal of Intangible Heritage*, contribution importante de nos membres d'ICOM-Corée. L'ICOM a également profité de la Conférence générale pour annoncer le lancement d'ICOM-Wiki.

> Quant aux programmes en cours, ICOM a annoncé avec fierté la création de sa *Liste rouge des antiquités péruviennes en péril*, qui fait suite au lancement réussi de la *Liste rouge des antiquités afghanes en péril* l'année dernière. Le Secrétariat a par ailleurs organisé une très active réunion des directeurs des musées sélectionnés pour un travail d'équipe dans le cadre de cours de gestion des risques pour les musées de l'Europe du Sud-Est (page 11). La passation du drapeau de l'ICOM du Conseiller municipal Andreas Mailath-Pokorny de Vienne à la ville de Shanghai

marque un pas vers ICOM2010. Nous tenons à remercier la délégation officielle chinoise, conduite par Madame Yang Dinghua, vice-maire de Shanghai, pour sa présence et sa volonté manifeste d'encourager le bon déroulement de notre prochaine Conférence générale.

> L'ICOM souhaite connaître votre avis et vos critiques constructives à propos de la Conférence générale. Afin de nous aider à améliorer l'organisation pour 2010, comme nous l'avons évoqué lors de nos différentes réunions, veuillez remplir le questionnaire sur ICOM2007 à l'adresse :

http://icom.museum/general-conference-2007_fr.html ou choisir la version anglaise, espagnole ou française (p. XI) dans le répertoire pour un retour par courrier. Vos réponses sont attendues avant le 7 février 2008 au plus tard.

> Permettez-moi de remercier en votre nom notre excellent hôte ICOM-Autriche, ainsi que le Secrétariat de l'ICOM pour tous les efforts qui ont permis le succès de cette Conférence générale. Au nom des membres du Conseil exécutif, une fois encore, je voudrais tous vous remercier pour cette Conférence générale, qui a été très intense et active, et notamment pour votre participation à nos débats.

> Enfin, je tiens à vous remercier personnellement pour votre soutien constant, puisque vous m'avez réélue pour un second mandat en tant que présidente. J'apprécie grandement votre confiance. Je serai heureuse de travailler avec vous au cours des trois prochaines années, afin que l'ICOM puisse atteindre ses objectifs et réaliser ses ambitions.

Alissandra Cummins
Présidente

Résolution n° 1 : Protection et promotion du Patrimoine universel dans le respect de la diversité culturelle et naturelle (O.S.1)*

L'Assemblée générale de l'ICOM réunie le 24 août 2007 encourage la protection et la diffusion du Patrimoine universel entendu comme englobant le patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, mobilier et immobilier, indifféremment des frontières nationales ou des intérêts particuliers respectueusement de la diversité (conformément à la résolution n°1 de la 19^e Assemblée générale de l'ICOM à Melbourne (Australie) en 1998 et la résolution n°1 de la 21^e Assemblée générale de l'ICOM à Séoul (Corée) en 2004).

1.1 Politique générale

L'ICOM considère la **Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle** adoptée en 2001 comme le cadre idéal pour promouvoir la diversité culturelle et le Patrimoine universel par le biais de partenariats stratégiques.

L'Assemblée générale de l'ICOM recommande :

- que les Comités nationaux exercent leur influence sur leurs autorités gouvernementales afin que leurs États respectifs deviennent Parties à la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** (adoptée le 20 octobre 2005 à Paris) ;
- que dans ce contexte, les partenariats avec d'autres organisations soient renforcés et que les Comités de l'ICOM lancent des actions concrètes conjointes dans ce domaine.

1.2 Création de partenariats

Afin de renforcer et d'étendre le réseau mondial de l'ICOM avec des partenaires stratégiques existants et nouveaux, l'Assemblée générale recommande :

- La mise en place d'une coopération plus fonctionnelle avec des organisations intergouvernementales (UNESCO, ICCROM, INTERPOL et OMPI, par exemple), des organisations non gouvernementales (par exemple, ICOMOS, IFLA, ICA, OMD, et la FMAM), des organisations chargées du patrimoine national — notamment les associations de musées, galeries, archives et bibliothèques, ainsi que les instituts d'enseignement supérieur et de recherche et les associations qui y sont liées (AIU, par exemple) ;
- La mise en place de projets qui démontrent la valeur contemporaine des questions historiques des droits tel que le projet de l'UNESCO "La Route de l'esclave" ainsi que le renforcement mutuel des capacités par exemple par le biais du programme de médiation de l'IBA (Mediation Program).

La MAC et l'inventaire des Caraïbes dans le projet "La route de l'esclave"

Ieteke Witteveen, Présidente, Association des musées de la Caraïbe (MAC), Directrice, National Archeologisch & Anthropologisch Museum (Curaçao)

En 1999, l'Association des musées des Caraïbes (MAC) a lancé l'Inventaire des lieux de mémoire de la route de l'esclave dans les Caraïbes, dans le cadre du projet éponyme de l'UNESCO-OMT.

> Vingt des trente-trois territoires caribéens ont soumis 327 formulaires d'enquête de l'Inventaire national. Le rapport présenté à l'UNESCO en 2001 n'a pas entraîné de suites majeures. Toutefois, le projet "La route de l'esclave" a donné lieu sur plusieurs territoires concernés à des initiatives pédagogiques et de recherche, tels le projet Troubadour dans les îles Turks et Caïques, des expositions sur le patrimoine de l'esclavage dans l'île Sainte-Croix, l'île de Curaçao et le Surinam, des ateliers pour enfants comme "Esclavage, abolition et émancipation 1807-2007", par l'Association des Musées du Commonwealth aux Bahamas, etc.

> Lors de sa Conférence et réunion annuelle du 7 au 11 novembre 2007 à Santiago, en République dominicaine, la MAC a présenté un nouveau projet "La route de l'esclave" afin de permettre au peuple des Caraïbes de bien comprendre le rôle qu'a joué l'Afrique dans la formation de la société caribéenne à travers les musées et les institutions du patrimoine culturel. Les recherches viseront en priorité à identifier et préserver les sites archéologiques historiques ainsi que le patrimoine immatériel associé. Provisoirement intitulées "Archéologie de la mémoire", les premières études incluront la mémoire du marronnage et le patrimoine culturel mobilier sous la forme d'objets du souvenir.

> Comme il a été débattu et convenu lors de sa Conférence et réunion annuelle, la MAC présentera le projet à ICOM-LAC et aux bureaux de l'UNESCO en Jamaïque et à Cuba pour demander leur soutien. La MAC invite les membres individuels et institutionnels de l'ICOM à s'engager et faire des propositions au sujet du financement et de l'accueil des structures de recherche et d'étude du "Projet de la Route de l'esclave - Partie 2" en coordination avec les musées des Caraïbes et d'Afrique ainsi que des États-Unis et d'Europe.

Email: <ieteke@onenet.an> <naamna@onenet.an>

MAC website: <http://www.caribbeanmuseums.com/>

CRÉATION DE PARTENARIATS - *Voir le Plan stratégique (2008-2010)

UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (1946, Paris) www.unesco.org/fr

ICCROM – Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (1957, résolution de la Conférence générale de l'UNESCO adoptée à New Delhi, établie à Rome depuis 1958) www.iccrom.org/

INTERPOL-ICPC – Organisation internationale de police criminelle (fondée en 1923 à Vienne, en Autriche ; siège à Lyon, en France) www.interpol.int/

OMD – Organisation mondiale des douanes (Instaurée en 1947 ; établie depuis 1952 en tant que CCC à Bruxelles, en Belgique,) www.wcoomd.org

OMPI – Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (agence des Nations Unies fondée par la Convention de 1964, à Genève) www.wipo.int/

ICOMOS – Conseil international des monuments et des sites (fondé par l'UNESCO lors du Deuxième congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques à Venise en 1964, établi à Paris) www.international.icomos.org/

IBA – Association internationale des avocats (fondée en 1947 à New York, siège à Londres) www.ibanet.org

CIA – Conseil international des Archives (1948, Paris) www.ica.org/fr

AIU – Association internationale des universités (fondée en 1950 à Nice, établie à Paris, Maison de l'UNESCO) www.unesco.org/iau/

FIAM – Fédération internationale des amis des musées (fondée en 1975 à Bruxelles en Belgique ; Secrétariat de direction à Polanco, au Mexique) www.museumfriends.com/

IFLA – Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (fondée à Édimbourg, en Écosse, en 1927, établie à la Bibliothèque royale de La Haye, aux Pays-Bas) www.ifla.org/

* Les 4 Objectifs stratégiques

O.S.1 Renforcer l'impact mondial de l'ICOM.

O.S.2 Exercer son autorité pour défendre la valeur du patrimoine.

O.S.3 Promouvoir l'efficacité et les normes élevées dans les musées.

O.S.4 Garantir les ressources nécessaires à la mise en œuvre concrète du Plan stratégique.

Entretien avec Regine Schulz, Présidente du Comité des résolutions ICOM2007

1. Pourquoi les résolutions d'une Conférence générale sont-elles si importantes ?

Les résolutions sont un moyen décisif pour atteindre trois objectifs importants. Elles expriment les besoins, les nécessités et les objectifs des Comités nationaux et internationaux, ainsi que des Alliances régionales. Les résolutions doivent être liées au Plan stratégique et à ses objectifs, sans être identiques. Ainsi, elles offrent la possibilité d'agir (à titre de prévention ou de soutien) et de réagir non seulement aux événements, aux actualités et aux besoins des communautés muséales, mais aussi aux situations ou aux catastrophes liées au patrimoine culturel et naturel. Par conséquent, les résolutions sont des moyens appropriés pour permettre des échanges flexibles et ciblés entre les communautés de l'ICOM, ainsi qu'entre l'ICOM, les Organisations affiliées et le monde extérieur.

2. Quelles résolutions étaient particulièrement importantes et comment les résolutions interagissent-elles ? Sur quels critères avez-vous sélectionné et traité les propositions ?

Toutes les propositions étaient pertinentes et importantes, et le Comité des résolutions remercie leurs porteurs. Néanmoins, pour certaines d'entre elles, une résolution n'était pas le bon vecteur ; notamment, les demandes liées aux procédures et réglementations de l'ICOM, ou à des idées et suggestions très générales, qui étaient soit couvertes par les objectifs et les buts du Plan stratégique, ou pourraient/ devraient conduire à des modifications ultérieures du plan. Ces propositions ont été transmises au comité responsable, au Conseil exécutif et/ou au Secrétariat, qui traiteront ces demandes ou suggestions. Par ailleurs, il fallait décider comment traiter les propositions qui reprenaient ou prolongeaient des questions qui faisaient partie de résolutions ou plans antérieurs. Ces propositions signifiaient qu'il y avait toujours une urgence, et nous avons essayé, dans la mesure du possible, et sans être répétitif, d'intégrer ces réflexions. L'importance des résolutions dépendait de plusieurs facteurs équivalents : l'urgence liée à une situation particulière (par exemple, résolution 6.2), des besoins exprimés dans plusieurs propositions (par exemple, résolution 2.1), et le soutien du Plan stratégique (par exemple, résolution 1.2).

3. Comment s'est déroulée la collecte des résolutions et la rédaction du texte final ?

Avec l'aide du Secrétariat, le Comité a essayé de collecter et traiter les 32 propositions reçues jusqu'au dernier moment, afin que tous les comités et groupes aient la possibilité d'exprimer leurs propositions. Nous avons d'abord transmis au Conseil exécutif, ou au Secrétariat, les propositions qui seront mieux appréhendées comme des demandes ou des suggestions, puis nous avons trié les propositions restantes par thèmes liés au Plan stratégique. Plusieurs propositions traitaient des mêmes questions, le Comité a donc essayé de trouver la formulation adéquate, en cherchant à inclure autant que possible tous les aspects mentionnés. La production du texte final a été un défi, afin que les résolutions soient liées entre elles et au Plan stratégique, qu'elles ne répètent pas de résolutions ou de plans antérieurs de l'ICOM ou des Organisations affiliées, et qu'elles ne perdent pas le contenu présenté dans les propositions. Dans la mesure du possible, nous avons essayé de respecter la formulation des propositions, mais dans beaucoup de cas, cela a posé problème, en particulier lorsque la même question était traitée à plusieurs reprises. Enfin, le texte final a été articulé de manière à trier les résolutions par thèmes associés au Plan stratégique. Les titres des résolutions

traitaient ces thèmes, suivi d'une ou plusieurs déclarations qui introduisaient les recommandations, les conseils ou les opinions.

4. Pourquoi était-il important que les résolutions incluent à la fois des principes généraux et des exemples précis ?

Même si l'ICOM entre dans un cadre politique, ce n'est pas une organisation politique et il ne peut interférer avec des questions politiques partisans. Tous les objectifs, les buts, et notamment les résolutions doivent être formulés de

manière à ce que l'intention soit claire et sans équivoque. Ainsi, il est essentiel de rappeler les principes généraux pour donner un cadre aux problèmes particuliers. Les cas cités ne traitent pas uniquement les implications des cas particuliers, mais servent aussi d'élément de comparaison pour des questions similaires, qui n'ont pas été expressément mentionnées.

5. Quelle orientation générale avez-vous suivi pour organiser les résolutions ?

Le Comité a orienté l'Organisation des résolutions en accord avec le Plan stratégique. Cette démarche était importante pour exprimer la volonté

de lier les besoins réels aux principes généraux et aux objectifs et buts planifiés pour les prochaines années. Nous avons essayé de combiner la flexibilité et les circonstances actuelles avec les objectifs à long terme de l'Organisation.

6. L'excellence des résolutions produites par cette Conférence générale de l'ICOM et la portée globale des engagements qu'elles reflètent ont été soulignées à maintes reprises. La définition de "Patrimoine universel" est un nouveau concept. Comment l'ICOM peut-il passer à l'action ?

Avant tout, il est nécessaire de sensibiliser non seulement nos membres, mais aussi les groupes sans rapport avec les musées. Par conséquent, nous devons renforcer nos partenariats. De plus, il est essentiel que l'ICOM évolue légèrement vers une organisation relativement ouverte aux idées créatives et qui soit un partenaire de discussion pour tous les groupes concernés par la protection du "Patrimoine universel". Une étape pourrait être la création d'une plateforme en ligne, qui invite à présenter des idées pour la promotion et la protection du patrimoine, mais aussi à exprimer des préoccupations. Si notamment la jeune génération accepte le partenariat avec l'ICOM, nous devons fournir des outils de communication avancés, qui sont bien plus flexibles et permettraient d'améliorer les performances en termes d'action.

7. Qu'avez-vous ressenti avant, pendant et après le vote des résolutions à l'Assemblée générale ?

Au début de la Conférence, j'ai été très préoccupée par les réponses manquant pour les résolutions. Ensuite, je me suis sentie plutôt débordée par le grand nombre de propositions soumises. Cependant, je voudrais vraiment exprimer toute ma reconnaissance aux membres du Comité, à notre conseiller Ben Koevoets, et aux membres du Secrétariat ainsi que du Conseil exécutif, qui ont travaillé en étroite collaboration avec nous. Beaucoup étaient engagés par ailleurs dans d'autres groupes de travail et comités, mais tous sont venus autant que possible, et les discussions ont abouti au résultat que nous connaissons. Nous avons été frustrés à la fin de ne pas avoir pu présenter le projet en avance à l'Assemblée. Et beaucoup de collègues ont eu le sentiment que le processus n'était pas assez transparent. Nous espérons en tirer la leçon pour améliorer la performance et l'efficacité du processus à l'avenir. Enfin, les résultats globalement satisfaisants, s'appuient sur les propositions soumises et j'aimerais remercier au nom du Comité des résolutions tous les membres impliqués pour l'excellence de leur travail.

Résolution n° 2 : Accessibilité de l'information et la communication (O.S.2)

2.1 Amélioration de la communication

Afin de promouvoir sa vision et son engagement universels à préserver et à perpétuer la diversité culturelle en tant que patrimoine commun de l'humanité, l'ICOM encourage ses comités à développer des plans d'action basés sur le dialogue interculturel autour des thématiques du patrimoine matériel et immatériel.

L'Assemblée générale de l'ICOM décide :

- de développer de meilleurs outils capables de renforcer l'efficacité et la régularité de la communication à travers ses réseaux de membres et de partenaires ;
- d'améliorer les outils de communication multilingues afin de refléter la diversité de ses membres et de ses partenaires ;
- d'utiliser les trois langues de l'ICOM (français, anglais et espagnol) à titre égal ;
- de renforcer d'étroites coopérations par des alliances régionales afin de fournir l'accès aux principales déclarations politiques et documentations de l'ICOM en différentes langues (arabe ou swahili, par exemple).

2.2 Amélioration de la documentation de l'ICOM

L'Assemblée générale de l'ICOM décide :

- de développer une plateforme dédiée aux informations en ligne (y compris aux publications) pour fournir à ses comités un outil leur permettant de communiquer avec leurs membres et avec d'autres instances intéressées ;
- de repenser le rôle du Centre d'information UNESCO-ICOM en tant que ressource d'archives numériques pour l'ICOM et pour le public.

Vers la création d'un Centre de ressources numériques de l'ICOM

Secrétariat de l'ICOM : **Carla Bonomi**, *Webmestre*, **Asghar Hassanzadeh**, *archiviste*, **Lysa Hochroth**, *rédactrice* et **Elisabeth Jani**, *documentaliste*

Dans le cadre des résolutions adoptées par la 22^e Assemblée générale et du Plan stratégique 2008-2010, nous proposons la création d'un Centre de ressources numériques comprenant les archives, la bibliothèque, la documentation et les publications. Ce projet transformera le site Internet de l'ICOM en une plate-forme intégrée conviviale, multilingue et interculturelle qui fournira l'essentiel de la production intellectuelle de l'ICOM. Il correspond aussi aux principes directeurs pour la sauvegarde du patrimoine dans le cadre du programme "Mémoire du monde" de l'UNESCO.

> La résolution n° 2 exprime les attentes des membres en matière de diffusion de l'information, en invitant à "développer une plate-forme dédiée aux informations en ligne (y compris aux publications)" et à "repenser le rôle du **Centre d'information muséologique UNESCO-ICOM** en tant que ressource d'archives numériques pour l'ICOM et pour le public".

> Depuis la création de l'ICOM, notre réseau de professionnels a produit une grande quantité de documents concernant différents aspects de la muséologie qui sont actuellement conservés au siège international, à Paris.

> L'ICOM recèle un fonds historique important remontant à 1947 qui mériterait d'être exploité. Certains documents et publications sont difficilement localisables et ne peuvent être consultés qu'au siège de l'Organisation. Du fait de la valeur de ces documents, souvent rares et exclusifs, et de leur intérêt, notamment pour apporter des éclairages inédits et complémentaires de premier ordre sur le contexte de la muséologie internationale d'après-guerre jusqu'à nos jours, il est nécessaire de les organiser, de les traiter physiquement et intellectuellement, de les conserver et de les diffuser.

> Pour ce faire, il conviendrait d'aménager sur le site Web de l'ICOM un espace consacré à l'ensemble des ressources documentaires et archivistiques de l'organisation. Cette partie du site constituerait la vitrine de l'ICOM et fournirait l'information d'un **Centre de ressources**, à créer, qui réunirait l'actuel Centre d'information de l'ICOM, les Archives et le secteur des Publications et de la Communication.

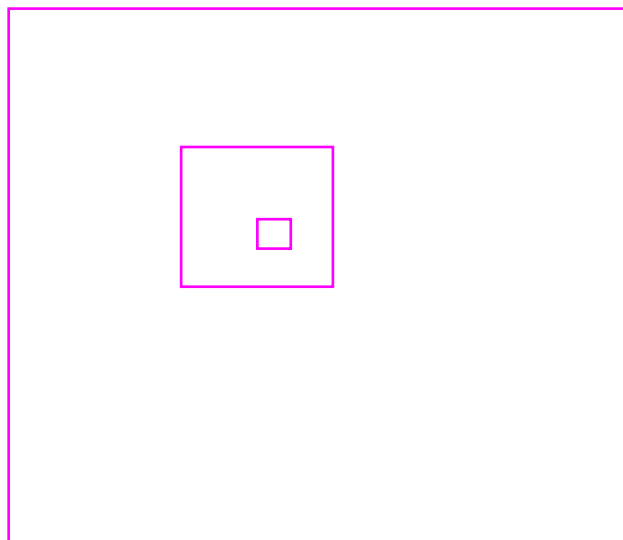
> Pour l'heure, une partie du fonds du centre (monographies, périodiques, catalogues de musées) est actuellement en dépôt au Centre de documentation de la Direction des musées de France. Pour refléter l'ensemble de la collection du centre d'information UNESCO-ICOM, la première phase du projet consiste à mettre en ligne une base de données bibliographiques (catalogue) qui contiendrait les notices du fonds ICOM en dépôt à la DMF et le fonds des collections consultables à la Maison de l'UNESCO.

> Pour le grand public, le terme "archives" évoque souvent des vieux papiers, sans grand intérêt pratique. Or, les archives ne se limitent pas seulement à des documents anciens dont la valeur historique est reconnue, elles concernent aussi des archives produites tous les jours et qui sont, pour certaines, les archives historiques de demain. Les archives peuvent se trouver sous différentes formes et sur divers supports matériels (les affiches, les photographies, les cassettes vidéo ou les bandes magnétiques et les supports numériques). Pour valoriser un fonds, il faut le rendre accessible et communicable. En mettant en ligne à la disposition des membres et des chercheurs, les archives, une partie de la documentation et les publications, en particulier les **Nouvelles de l'ICOM**, l'ICOM pourra divulguer et promouvoir auprès de ses membres, des chercheurs et du grand public la vision et la mission de l'Organisation.

> Différents contacts ont été pris avec divers services de l'UNESCO, qui sont prêts à nous aider dans certaines tâches. Nous avons déjà pu identifier des outils susceptibles de nous aider et le projet semble avancer avec une certaine célérité.

> Nous avons déjà lancé un appel pour pouvoir rassembler à des fins de préservation, de conservation et de numérisation des archives détenues par certains membres, notamment les anciens responsables de comités. Le patrimoine historique, scientifique, culturel et pédagogique de l'ICOM sera à la disposition de la communauté muséologique du monde entier à travers un portail intégré qui deviendra à terme le Centre de ressources dont l'Organisation a besoin dans un monde où l'importance du patrimoine culturel et naturel est universellement reconnue.

Contact : <secretariat@icom.museum>



Résolution n° 3 : Informers les musées au sujet des questions liées à la propriété intellectuelle

Réponse du Comité pour la déontologie

Bernice Murphy, Présidente du Comité pour la déontologie de l'ICOM

Le Comité pour la déontologie approuve les résolutions adoptées par l'Assemblée générale de 2007 à Vienne concernant la protection des biens culturels. La position déontologique de l'ICOM à l'égard des demandes de rapatriement – à savoir que les musées doivent examiner les demandes légitimes – est en tout point conforme au *Code de déontologie de l'ICOM pour les musées* (révisé), ratifié par l'Assemblée générale à Séoul en 2004.

> Récemment, il y a eu une certaine confusion à propos de la numérisation du patrimoine culturel. Et plus particulièrement quant à la possibilité d'un rapatriement numérique visant à appuyer des actions positives, en faveur de la reconnaissance de la propriété intellectuelle, du droit à l'information des peuples indigènes et de la restitution de biens culturels aux communautés ayant historiquement connu des pertes majeures.

> Rappelons que la numérisation du patrimoine et les programmes de rapatriement numérique n'ont jamais été envisagés comme une solution de facilité ou une alternative à la restitution. Au contraire, le rapatriement numérique n'est qu'une des nombreuses voies complémentaires qui visent à aider les communautés d'origine à retrouver l'accès, le contrôle ou la restitution physique de biens importants de leur patrimoine culturel. Les besoins et les particularités des revendications concernant la propriété ou le droit de regard sur le patrimoine culturel sont très variables à travers le monde.

> Un exemple (d'un contexte que je connais bien) : en 1992, les musées australiens ont initié de façon collégiale et spontanée un programme commun de grande envergure. A travers les frontières du pays, il devait permettre d'identifier, et dans la mesure du possible, de rapatrier vers les communautés d'origine, les familles aborigènes ou leurs descendants, leurs restes humains, notamment ceux des insulaires du détroit de Torres, détenus par les musées. Ces restes humains étaient la priorité absolue de cette restitution (pour tenter de soigner les pires blessures de l'histoire coloniale) suivie d'objets importants de nature sacrée, utilisés à des fins rituelles ou de mémoire historique, ou encore pour la transmission identitaire de la culture parmi les groupes de parents et les familles.

> Je tiens à souligner que le rapatriement numérique mis en place en Australie il y a plusieurs années est la conséquence directe d'un programme de discrimination positive de longue durée, visant à obtenir des musées qu'ils consultent les communautés et leur restituent leurs biens. Cet effort collectif a donné lieu à un Programme de retour des biens culturels indigènes en Australie, officiellement reconnu et soutenu (et partiellement financé depuis 1992) par les autorités nationales et fédérales.

> La politique nationale élaborée par les professionnels de musées avec le Peuple indigène d'Australie (par le biais de concertations menées au début des années 1990) a défini un cadre de travail clair et déontologique, qui a permis de restaurer le dialogue entre les musées et les communautés d'origine depuis une quinzaine d'années. Sur les questions indigènes, elle s'avère plus efficace et précise que le *Code de déontologie de l'ICOM*.

> Il serait utile de soumettre au Comité de déontologie des études de cas provenant de différentes régions du monde afin qu'il puisse étudier les actions et les résultats obtenus grâce à la discrimination positive mise en place par les musées, concernant la restitution et l'instauration de relations à des fins de protection et de réhabilitation du patrimoine. Notamment, notre comité aimerait

Les musées sont, de même que d'autres institutions culturelles, à la fois détenteurs et administrateurs de propriété intellectuelle. L'ICOM reconnaît que, dans de nombreux cas, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles, et d'autres expressions sont gravement menacés à travers le monde.

Par conséquent, la coopération étroite avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en ce qui concerne tous les aspects de la propriété intellectuelle et, en particulier, les droits d'auteurs, est essentielle. L'Assemblée générale de l'ICOM s'attache à la sensibilisation de la communauté mondiale du patrimoine en ce qui concerne la propriété intellectuelle, y compris la pleine reconnaissance des droits des populations autochtones et des communautés existantes liées au patrimoine. Il est essentiel de rendre les ressources disponibles pour permettre d'effectuer les nouvelles acquisitions, les recherches sur leur provenance, et pour ainsi contribuer à la diffusion éthique des connaissances et à la reconnaissance de la valeur du patrimoine. L'ICOM reconnaît que le partage et la mise à disposition des ressources en ligne ne remplaceront jamais le rapatriement physique des objets. L'Assemblée générale de l'ICOM décide :

- de soutenir les efforts déployés par l'OMPI et d'autres organisations en vue de développer et de mettre en vigueur une nouvelle Convention de l'OMPI et d'autres conventions visant à assurer la protection des droits moraux collectifs des auteurs, des héritiers, des passeurs et des acteurs des expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels du monde.

mieux connaître les relations à long terme avec les communautés d'origine, lorsqu'elles ont servi des intérêts locaux selon des modalités définies localement. Il serait alors possible d'imaginer de nouvelles initiatives de protection du patrimoine culturel favorisant directement les objectifs culturels sur le terrain.

> Récemment, la position officielle du gouvernement australien à l'égard des conventions de l'UNESCO a profondément déçu une grande partie de la communauté muséale. Toutefois, cela n'a pas empêché les professionnels de musées de poursuivre leurs efforts pour tenter de remédier aux tragédies du passé et de construire des relations justes et fondatrices d'identité au quotidien.

> Les efforts de ces collègues qui partagent leur bonne volonté et des objectifs communs illustrent ce que la conscience éthique des professionnels de musées est capable de produire, bien au-delà des positions adoptées par les gouvernements ou prescrites par les lois.

Email : <ethicscommittee@icom.museum>

ICME-Affaires juridiques, session concomitante, U. de Vienne, 24 août 2007

"Copyright et droits de la Propriété intellectuelle : les implications pour les musées", présenté par Patrick Boylan, Président, Comité des Affaires juridiques, incluant les présentations de : Shawn van Slujs, Directeur, Association canadienne des directeurs des musées d'art, Ottawa: "Musées, arts visuels et Copyright : une étude comparative internationale"; Cristina Manasse, Coprésidente, Comité du patrimoine et des Institutions culturelles d'Art, Association international des avocats (IBA), Studio juridique Rubini, Milan : "Le rôle du droit et des avocats par rapport aux copyrights muséaux et autres problèmes de propriété intellectuelle"; Martin Skrydstrup, Département d'anthropologie, université de Columbia, New York et expert-consultant culturel à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle : "Le travail de WIPO en relation avec les droits de la propriété intellectuelle et leurs protections"; Daniel Winfree Papuga, président d'ICME, et Lief Pareli, Musée norvégien d'histoire culturelle : "Le cas des Sami : expériences avec du matériel indigène".

Dans les "Conversations..." déjà publiées (Nouvelles de l'ICOM 2/2007, p. 8), Bernice Murphy faisait référence au "peuple aborigène" (pas aux "Aborigènes", comme il a été transcrit), et le terme "Peuples indigènes" doit porter une majuscule (en anglais : "Indigenous peoples"). Les références aux cas de partage des connaissances auraient dû être annotées pour inclure la "réaffirmation de l'autorité intellectuelle aborigène à travers les Centres de connaissances indigènes (y compris la rétention des savoirs sacrés secrets) de l'extrême nord, dans la Terre d'Arnhem".

Résolution n° 4 : Prévenir le trafic illicite et promouvoir le retour, rapatriement et restitution physiques de la propriété culturelle

4.1 Étant donné que les musées interprètent l'héritage des événements et des pratiques du passé, et face à l'augmentation du trafic illicite des biens patrimoniaux culturels et naturels, l'ICOM considère que la lutte contre le trafic illicite doit être dans tous les pays une priorité.

L'Assemblée générale de l'ICOM :

- recommande de développer des méthodes nouvelles et innovantes pour promouvoir et faciliter le retour, le rapatriement et la restitution ;
- appelle les membres de l'ICOM à soutenir et à initier des actions pour mener à bien le rapatriement physique, partout où c'est possible.

4.2 L'ICOM note que de multiples litiges concernant la propriété des collections de musées, et des plaintes à l'encontre des musées conduisent à des actions en justice qui peuvent s'avérer longues et très onéreuses.

L'Assemblée générale de l'ICOM :

- salue la décision du Conseil exécutif de privilégier la médiation plutôt que les actions en justice, et de constituer au sein de l'ICOM un groupe de médiateurs formés, qualifiés, expérimentés et indépendants pour se tenir disponibles pour aider les parties dans la résolution des conflits ;
- recommande l'utilisation du processus de médiation en premier recours, tel que suggéré dans la Déclaration de la Présidente de l'ICOM, Alissandra Cummins, qui promeut le "recours à la médiation pour résoudre les conflits sur la propriété des objets appartenant aux collections des musées" (janvier 2006).

Sur la restitution, les expositions et le patrimoine

Patrick Effiboley, ICOM-Bénin, ICOM, CIMCIM

De mon point de vue, un projet au niveau local doit pouvoir influencer au niveau global. Une exposition dans une ville peut avoir des répercussions dans le monde entier. Il faut aussi que la communication ne soit pas toujours unilatérale et que les musées du Nord deviennent des "sources" pour les musées du Sud. Cela signifie que nous devons nous efforcer de rendre les collections européennes accessibles aux populations non européennes, ce qui devrait aussi faire avancer la question de la restitution des collections africaines, latino-américaines et asiatiques dans les musées d'Europe et d'Amérique. Une des premières restitutions a eu lieu en 1976, lorsque les Pays-Bas ont rendu des trésors Lombok et quelques sculptures hindou-javanaises provenant de Singarasi. Ces objets rituels se trouvent actuellement dans le temple de Panataran et les autres sont conservés au Musée national de l'Indonésie à Jakarta.

> Pour que d'autres restitutions puissent avoir lieu, les pays africains doivent signer les sept conventions internationales qui lient les États parties, à savoir : la Convention de l'UNESCO sur le trafic illicite (1970) et la Convention UNIDROIT (1995), mais aussi celles qui assurent la protection du patrimoine culturel pour les biens culturels pendant les conflits armés (La Haye, 1954), le patrimoine naturel et culturel (Paris, 1972), le patrimoine immatériel (Paris, 2003) et les expressions de la diversité culturelle (Paris, 2005). Afin de s'adapter à un paysage muséal très dynamique, les pays ayant des revendications légitimes doivent faire en sorte que leur législation soit en adéquation avec ces normes internationales.

> L'exposition itinérante inaugurée au Museum für Völkerkunde de Vienne lors de la Conférence générale (aujourd'hui au musée du Quai Branly à Paris, bientôt à Berlin et ensuite à Chicago) a été très visitée et commentée. "Bénin – cinq siècles d'art royal" (9 mai - 3 septembre 2007) offre un bon exemple de la manière dont la culture matérielle de la cour de Bénin a été dispersée,

comme l'indique le nombre et la localisation des musées qui ont prêté des œuvres pour l'exposition : le British Museum (Londres), le Musée du Quai Branly (Paris), le Museum für Völkerkunde (Berlin), le National Museum of African Art (Washington), la Commission nationale des musées et des monuments (Abudja, Nigeria), etc. Il est aussi intéressant de voir comment l'appréciation de cette culture matérielle a évolué dans le temps. Pour que l'échange des expositions devienne égalitaire, des chefs-d'œuvre européens et américains doivent circuler vers les pays africains, entre autres. Le circuit des expositions itinérantes comme Caravaggio ou Rembrandt doit inclure ces pays. J'ai même proposé* que la célèbre "Joconde" soit prêtée pour être exposée dans des musées africains. Des musées fiables, avec une sécurité adéquate et des professionnels de musées compétents, formés à la restauration, la conservation et au transport des œuvres d'art doivent être mis à contribution pour accueillir ces expositions. La professionnalisation est la clé pour que les expositions internationales deviennent enfin égalitaires.

> Pour qu'un véritable dialogue s instaure entre le Nord et le Sud, plusieurs étapes sont nécessaires avant que le numérique permette réellement un accès élargi. Étant donné la pénurie d'électricité en Afrique, l'accès à Internet est loin d'être universel et son coût y est très élevé.

> Or, les moyens numériques devraient servir à créer une base de données destinée à collecter, cataloguer et centraliser les images, informations et recherches sur le patrimoine africain dispersé dans le monde. Nous savons combien un portail de localisation a contribué au retour des biens culturels pillés à l'époque nazie, généralement aux descendants. Nous savons aussi que grâce aux conventions internationales et aux législations nationales, les musées retrouvent la provenance de collections entières, informer les propriétaires légitimes et rendre les pièces acquises de manière illicite.

> L'Afrique peut aussi le faire.

L'ICOM, l'UNESCO et INTERPOL : halte au trafic sur le net !

PARIS – Le trafic illicite des biens culturels est actuellement l'une des activités criminelles les plus lucratives à l'échelle de la planète. Le patrimoine culturel de chaque peuple a une valeur universelle inestimable, et toute atteinte qui lui est portée a des répercussions dramatiques, non seulement sur la compréhension que le peuple d'origine a de son histoire, et donc sur son identité, mais également sur le devenir de l'humanité tout entière.

Aussi l'ICOM, l'UNESCO et INTERPOL sont-ils très préoccupés par ce fléau, et ce d'autant plus que le trafic illicite des biens culturels a pris une ampleur considérable ces dernières années via l'Internet, où il s'avère difficile pour les autorités nationales compétentes de contrôler effectivement l'ensemble des objets proposés à la vente. Conscientes de la gravité de la situation, les trois organisations ont co-signé une lettre ayant pour objet les **Mesures élémentaires concernant les objets culturels mis en vente sur l'Internet**, et se sont engagées à la diffuser auprès de tous les États membres de l'UNESCO et d'INTERPOL et des comités nationaux, organisations régionales et affiliées de l'ICOM. Dans cet objectif, la traduction a été assurée dans les six langues officielles de l'UNESCO, à savoir l'anglais, le français, l'espagnol, le russe, l'arabe et le chinois.

Contact : Jennifer Thévenot, Responsable des activités de programme

E-mail : thevenot.icom@unesco.org

Voir aussi : <http://unesco.org> and <http://interpol.int>

Pour plus d'informations : http://icom.museum/basic_actions.html

* le 5 février 2007 dans le débat public "Mémoire et universalité : de nouveaux enjeux pour les musées", organisé par l'UNESCO à Paris.

n.d.l.r. Pour des informations sur l'"Expédition punitive" de 1897 et les récentes demandes de restitution des collections royales Edo, voir : <http://www.brokenmemory.info>

Résolution n° 5 : Gestion des catastrophes et plans d'urgence

ICOM SEE, Groupes régionaux et MEP/TIEM

Mila Popovic-Zivancevic, *Conseillère en muséologie, Directrice du Centre Diana pour la Conservation préventive, Musée national de Belgrade, Présidente de l'Organisation sub-régionale de l'ICOM pour l'Europe du Sud-Est, ICOM-SEE.*

L'analyse des activités d'ICOM-SEE lors de la Conférence générale à Vienne a montré que le thème principal, Musées et Patrimoine universel, pouvait avoir une grande valeur pour les programmes qui se proposent d'intégrer à l'échelle régionale la protection du patrimoine, notamment dans les régions post-conflit.

> Vienne a permis à ICOM-SEE de nouer des contacts et d'échanger des expériences avec les représentants d'autres organisations régionales (devenues Alliances régionales), et de rencontrer des Comités nationaux et des membres d'ICOM-Europe. Nous avons présenté les résultats concrets de la coopération professionnelle au sein de l'Europe du Sud-Est et découvert de nouveaux modes d'organisation et de réunion pour nos professionnels.

> De plus, les professionnels de diverses régions ont exprimé leur volonté de se rassembler en groupes régionaux. Dans le cas des Balkans, les arguments en faveur d'une alliance régionale des professionnels sont la similarité des langues et le patrimoine politique, social et historique commun.

> La position de l'ICOM en faveur d'Alliances régionales autour de Comités nationaux traduit son ouverture face à l'ambition et au dynamisme des professionnels. Il est évident que des Alliances régionales puissantes permettraient aux professionnels d'élaborer leurs propres approches et solutions qualitatives en s'appuyant sur les objectifs stratégiques de l'ICOM, plutôt que sur la situation politique et l'environnement social. ICOM-SEE estime qu'il est urgent de continuer à développer des "Règles pour les Alliances régionales de Comités nationaux de l'ICOM" afin de défendre les intérêts de l'ICOM à l'échelle planétaire.

> L'atelier régional de planification de la gestion des risques, organisé avec les pays de l'Europe du Sud-Est via le TIEM (Travail d'équipe pour la gestion intégrée de l'urgence) du Programme d'urgence dans les musées, en est une illustration parfaite. À la Conférence générale, le cours a été présenté à l'occasion du colloque "Travail d'équipe pour la gestion intégrée des situations d'urgence en Europe du Sud-Est".

> Le TIEM est un projet commun de l'ICOM, du Getty Conservation Institute et de l'ICCROM. Organisé dans le cadre du Programme d'urgence dans les musées (MEP), ce programme polyvalent, lancé par l'ICOM en 2002, est une réponse aux besoins exprimés par les professionnels de musée dans le monde entier, d'accroître leur expertise en matière de gestion des risques.

> Suite au succès du projet TIEM régional en Asie en 2005-2006, la région cible du TIEM 2007-2008, l'Europe du Sud-Est, comprendra les pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro, Moldavie, Roumanie, Serbie, Slovaquie. La Section des musées et des objets culturels et la Division du patrimoine immatériel de l'UNESCO ainsi que le Bureau régional de l'UNESCO (BRESCE) à Venise soutient l'initiative dans cette région. Au terme du projet, les participants seront en mesure de : 1) comprendre, évaluer et gérer les risques liés aux biens culturels, en particulier s'ils relèvent des institutions et de la région des participants ; 2) concevoir et déployer des plans d'urgence et des stratégies avant, pendant et après la catastrophe ; 3) créer des alliances professionnelles et techniques avec les fournisseurs locaux/nationaux/régionaux de préparation aux situations d'urgence ; et 4) sensibiliser le public et développer un soutien social, politique et économique.

> ICOM SEE se réjouit de pouvoir bénéficier du MEP/TIEM et de participer à l'action sur les Résolutions et la mise en œuvre du Plan stratégique de l'ICOM.

Pour plus de détails sur le MEP et le Comité International du Bouclier bleu,
Contact : Cristina Menegazzi, Spécialiste du Programme
Email : menegazzi.icom@unesco.org - Voir : <http://icom.museum/mep.html>

L'ICOM note avec un sentiment de profonde inquiétude :

- que le nombre de cas où des biens culturels sont volés à l'occasion de cambriolages à mains armées, en la présence de visiteurs et de personnel ait augmenté ;
- que des catastrophes aient eu lieu, incluant la perte ou la détérioration d'objets ou collections, en liaison avec des recherches ou expositions en dehors du pays d'origine (cela pouvant aussi concerner des patrimoines matériel ou immatériel) et ;
- que les changements climatiques observés dans le monde aient par ailleurs contribué à la recrudescence des catastrophes naturelles qui affectent les musées et le patrimoine universel – par exemple, le récent séisme à Pisco-Paracas, au Pérou, ou l'ouragan Dean aux Caraïbes et en Amérique centrale.

L'ICOM estime que dans le contexte des défis considérables à relever quant à la protection du patrimoine culturel avant, pendant et après des catastrophes naturelles ou provoquées par des activités humaines, actes criminels, conflits armés ou surdéveloppement accéléré, l'Organisation doit renforcer ses efforts de sensibilisation en matière de gestion des risques afin d'atténuer les conséquences des catastrophes.

5.1 L'Assemblée générale de l'ICOM :

- décide de consolider ses ressources et ses compétences pour développer une approche intégrée pour faire face aux situations d'urgence, afin de :
 - préconiser auprès des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales une coopération et une coordination ;
 - développer des projets ciblés sur des besoins spécifiques, tels que des mesures préventives pour des organisations chargées du patrimoine culturel ou liés aux efforts de reconstruction ;
 - renforcer les capacités par la formation notamment en ce qui concerne les compétences pratiques et ;
- décide de soutenir les nouveaux développements et activités du Comité international du Bouclier bleu (ICBS).

5.2 L'Assemblée générale de l'ICOM reconnaît la nécessité :

- d'utiliser le réseau de musées de l'ICOM pour inciter les gouvernements à adopter des normes et dispositions juridiques plus strictes en matière de protection du patrimoine universel ;
- d'assurer la mise en œuvre des points 1.5, 1.6 et 1.7 du **Code de déontologie de l'ICOM pour les musées**, afin de définir des normes minimales de sécurité, mais aussi de renforcer la sensibilisation du personnel de musée à la protection du patrimoine universel ;
- d'élaborer un protocole d'accord international sur la mise en œuvre de la **Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé**, Premier Protocole (La Haye, 1954) et Deuxième Protocole (La Haye, 1999).

5.3 L'Assemblée générale de l'ICOM encourage ses Comités nationaux à :

- inciter leurs gouvernements respectifs à mettre en place et à mettre en œuvre des programmes nationaux pour la protection des biens culturels ;
- conseiller vivement à leurs gouvernements respectifs d'adopter et d'appliquer une législation sur la protection des biens culturels en accord avec les instruments et les normes en place au niveau international et ;
- soutenir la communauté muséale dans sa détermination à lutter contre les actuelles menaces.

Résolution n° 6 : Promouvoir le développement durable (O.S.2)

L'ICOM reconnaît qu'il existe un conflit potentiel entre, d'une part, les intérêts économiques et politiques et, d'autre part, le développement permanent des populations, des communautés et de leurs cultures ainsi que la protection des ressources naturelles.

6.1 L'Assemblée générale de l'ICOM lance un appel afin de :

- soutenir des initiatives et mesures visant à assurer l'autonomie sociale, financière et intellectuelle des musées dans le respect de leurs missions ;
- rendre les musées plus attractifs au public en général en se transformant en lieux dotés d'un rôle pédagogique qui permettent d'apprécier, d'expérimenter et d'apprendre à partir de la culture et de la nature, tout en tenant compte de l'importance de la sauvegarde du patrimoine pour les générations à venir.

6.2 L'ICOM reconnaît les dangers de plus en plus graves qu'en court le patrimoine universel face aux projets technologiques de grande envergure.

Même si ces projets peuvent contribuer à la croissance économique et profiter à la population de la région, reste qu'ils ont souvent un effet très destructeur sur le patrimoine culturel de ces populations.

À ce titre, l'Assemblée générale de l'ICOM recommande à ses membres :

- de contribuer à la sensibilisation de ces dangers à tous les niveaux et dans tous les pays, en ce qui concerne tout projet de cette envergure, comme par exemple actuellement le projet de barrage d'Ilisu, en Turquie. L'Assemblée générale de l'ICOM appelle ses membres et ses partenaires dans les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales concernées, à :
- inciter les autorités responsables en Turquie à reconsidérer leurs activités et le calendrier de mise en œuvre du projet prévu sur le fleuve Tigre, afin de garantir une meilleure protection du patrimoine dans la région affectée, en particulier, des populations qui habitent dans et près de l'ancienne ville d'Hasankeyf ; et en particulier pour que ;
- les membres de l'ICOM et leurs partenaires des pays participant à ce projet (notamment Allemagne, Autriche, Suisse et Turquie), demandent aux autorités des pays respectifs et instances privées y siégeant qui soutiennent le projet de considérer les conséquences de leurs actions pour le patrimoine universel.

À propos des circonstances de la résolution n° 6, je dois dire que plusieurs raisons animaient les débats et certaines frustrations associées à la proposition de résolution d'ICOM-Autriche et du Groupe d'intervention de secours aux musées en cas de catastrophe concernant le projet du grand barrage d'Ilisu en Turquie. La proposition entendait exprimer de profondes inquiétudes au sujet des dangers posés au patrimoine culturel et naturel de la région du Tigre, pas une déclaration politique à l'encontre d'un seul pays. Le Comité des résolutions a tenté à plusieurs reprises de connaître la position de la direction d'ICOM-Turquie, en vain. Pourtant, d'autres membres d'ICOM-Turquie ont contacté le Comité et ont travaillé avec nous pour réviser la formulation de la proposition. Un second facteur était aussi impliqué. Madame Bianca Jagger, Ambassadrice de bonne volonté du Conseil de l'Europe et présidente du World Future Council, très inquiète concernant les implications culturelles du projet du grand barrage d'Ilisu, a sollicité la possibilité de faire une présentation lors de l'Assemblée générale. Une telle présentation n'étant pas possible, elle a envoyé une lettre à ce propos au Comité des résolutions, au Comité pour la déontologie et à la Présidente de l'ICOM. Contrairement au projet de résolution, cette lettre contenait aussi des propos politiques, si bien qu'elle n'a pu être intégrée dans les annonces officielles de l'ICOM. Toutefois, la lettre a été discutée avec la Présidente et le Conseil exécutif. Lorsque la proposition a été étudiée par l'Assemblée générale, elle a d'abord été rejetée, de crainte qu'elle contienne des aspects politiques. À la demande des collègues turcs, qui avaient travaillé avec le Comité des résolutions pour reformuler la proposition, le rejet a été révisé et la proposition intégrée dans la résolution n° 6. Dernier rebondissement, la lettre de Bianca Jagger, engagée mais clairement orientée politiquement a été publiée sur le site d'ICOM2007, ce qui a entraîné des réactions négatives des collègues turcs qui nous avaient aidé à formuler la résolution. Nous avons demandé à nos collègues autrichiens de l'enlever du site de l'ICOM. Cette histoire illustre bien les malentendus et les incompréhensions quant à ce qu'une organisation comme l'ICOM peut et ne peut pas faire. L'ICOM doit avertir à propos des dangers au patrimoine culturel et naturel sans détruire la confiance entre collègues et les voies diplomatiques.

Regine Schulz, Présidente du Comité des résolutions

Étude de cas – Hasankeyf : un site médiéval menacé par le barrage d'Ilisu

Hasankeyf, un des sites médiévaux de la Turquie, est menacé d'inondation par le barrage d'Ilisu. Le projet a été lancé sans prêter attention à la présence du patrimoine architectural unique de Hasankeyf. En dépit des objections émises par les archéologues, les historiens d'art, les architectes, les écologistes et les écrivains, le projet n'a pas été modifié ni annulé. Les autorités ont seulement accordé huit ans supplémentaires de recherches. Ce délai très bref est insuffisant pour mener des fouilles archéologiques complètes ; plusieurs strates culturelles et artefacts ne pourront recevoir l'attention appropriée dans cette hâte, ou seront inondés avant d'avoir été systématiquement étudiés. C'est également le cas d'autres sites préhistoriques, antiques et urbains de la région du GAP ; Zeugma, une garnison romaine, et Halfeti, une ville magnifique dans la tradition de la pierre, font partie des sites importants menacés de disparition par les constructions de barrages. (...)

> Les chartes et les conventions internationales sur la protection du patrimoine culturel recommandent que lors de la phase d'études des projets d'ingénierie, les sites d'importance historique et archéologique soient signa-

lés et que des mesures soient prises pour les conserver *in situ*. Les *Recommandations concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés* de l'UNESCO (1968) soulignent qu'il est du "devoir des gouvernements d'assurer la protection et la préservation de l'héritage culturel de l'humanité autant que de promouvoir le développement social et économique. Des mesures préventives et correctives devraient viser à assurer la protection ou le sauvetage des biens culturels mis en péril par des travaux publics ou privés".

> La Turquie a ratifié ces recommandations de l'UNESCO, et nous devons insister pour que le projet de barrage soit révisé dans ce sens. Hasankeyf est un site archéologique de Grade I comportant des monuments importants. Aucune permission pour la construction du barrage n'a pour l'heure été accordée par le Conseil des monuments de la région. Le ministère de la Culture devrait tenter de résoudre ce problème au profit de Hasankeyf.

Extraits du rapport de ICOMOS-Turquie, 2005,

publié sur le site internet de l'ICOMOS : www.international.icomos.org/

Résolution n° 7 : Défendre l'amélioration des normes pour développer la profession (O.S.3)

Étant donné les défis à relever par les professionnels de musées au XXI^e siècle (sur le plan éthique, politique, financier et organisationnel) dans un environnement en rapide évolution, l'Assemblée générale de l'ICOM décide :

- d'aborder la question de l'enseignement et de la formation des professionnels de musée, et de développer les capacités nécessaires pour répondre aux besoins des musées et à ceux des communautés qu'ils servent ;
- de mettre en œuvre celles-ci par des mécanismes opérationnels de l'ICOM, notamment dans les pays en développement, et ce par le biais d'alliances régionales et de plateformes plurilingues de prestations de services et ;
- de s'associer à des universités et à des instituts de recherche, ainsi qu'à des organisations internationales non-gouvernementales qui gèrent des programmes d'études de muséologie et des cours ou programmes sur le patrimoine.

UMAC et le Réseau latino-américain des musées universitaires

William Alfonso López Rosas, UMAC, Professeur au *Aesthetic Research Institute*, Directeur du *Museo de Arte* et Directeur du master en muséologie et gestion du patrimoine culturel, *Universidad Nacional de Colombia*

Il y a un an, dans le cadre du 6^e Congrès international des musées universitaires à Mexico, j'ai soumis à mes collègues de la Direction générale des Arts visuels de l'Universidad Nacional Autónoma de México, les professeurs Graciela de la Torre et Rafael Sámano, l'idée de créer un réseau des musées d'Amérique latine, qu'ils ont généreusement adoptée. En mai dernier, à l'occasion du 1^{er} Congrès latino-américain de muséologie et de gestion culturelle, Musées, université et "mundialización", l'union des musées universitaires d'Amérique latine a commencé à prendre forme.

> La déclaration du réseau des musées universitaires d'Amérique latine a été rédigée et signée par les directeurs et le personnel de l'Universidad Nacional Autónoma de México, l'Universidad de São Paulo, l'Universidad de Puerto Rico, l'Universidad Nacional de Colombia, l'Université des Caraïbes, l'Universidad de Antioquia, l'Universidad Pedagógica y Tecnológica de Colombia, l'Universidad del Magdalena, l'Universidad de Caldas et la Corporación Universitaria UNIMINUTO. Elle stipulait les points suivants :

Déclaration du Réseau des musées universitaires d'Amérique latine

> Nous, professionnels des musées universitaires d'Amérique latine réunis à Bogotá à l'occasion du 1^{er} Congrès latino-américain de muséologie et de gestion culturelle, étant donné :

- Que nous partageons des liens culturels et historiques, des contextes et des missions institutionnelles similaires et des défis identiques dans les formations de muséologie ;
- Que nous sommes conscients des risques majeurs encourus par nos patrimoines culturels, du fait de la mondialisation de l'économie et des industries culturelles ;
- Que nous devrions tirer parti du potentiel des collections scientifiques, artistiques, documentaires et naturelles de nos universités ;
- Que nous reconnaissons la nécessité stratégique de renforcer la construction sociale d'une mémoire et du sentiment d'appartenance à nos communautés. Déclarons notre intention de créer le Réseau des musées universitaires d'Amérique latine, qui aura pour mission de générer et de soutenir des actions et des programmes d'échange, de coopération et de communication entre ses membres, afin d'aligner les orientations et de partager théorie et pratique qui

légitiment et diffusent son travail, dans un environnement équitable et mobile. Le Réseau des musées universitaires d'Amérique latine tiendra compte de la diversité de ses membres et s'efforcera de nouer des alliances avec les institutions concernées dans le but de contribuer au développement des musées associés. Les signataires de la présente déclaration la présenteront à leurs universités respectives afin de négocier les cadres interinstitutionnels qui nous ont permis d'atteindre les buts exprimés ici, pour les renforcer à travers les voies et les conventions de chaque pays et législation impliqués.

> Signé le 10 mai 2007, dans l'Auditorium Alfonso López Pumarejo de l'Universidad Nacional de Colombia.

Précédents

> Le Réseau des musées universitaires d'Amérique latine est une initiative du Master en muséologie et gestion du patrimoine culturel. Il est essentiellement lié aux objectifs disciplinaires, professionnels et institutionnels qui orientent ce programme, et qui sont : l'instauration d'un dialogue scientifique et académique international entre les professeurs associés dans ce programme de troisième cycle et le développement des musées liés à l'Universidad Nacional de Colombia. (...) Nous devons ajouter (...) à des objectifs strictement académiques, d'autres qui sont liés à la mobilité des professeurs et des étudiants, ainsi qu'à la circulation des collections et des expositions dans le cadre de l'intégration universitaire régionale. L'ensemble dépend bien entendu des signataires de la déclaration et de l'aide de ceux qui nous rejoindront au cours des prochains mois.

Pour télécharger la déclaration et les présentations réalisées lors de la 7^e Conférence internationale de l'UMAC pendant la Conférence générale ICOM2007, voir : <http://publicus.culture.hu-berlin.de/umac/2007?id=presentations>

Les directeurs et les fonctionnaires signataires de la Déclaration du Réseau des musées universitaires d'Amérique latine sont : Graciela de la Torre et Rafael Sámano, de la Direction générale des Arts visuels de l'Universidad Nacional Autónoma de México, Margarita Fernández Zavala, du Projet d'accréditation des musées de l'Universidad de Puerto Rico, Camilo de Mello Vasconcellos, Directeur du Museo de Arqueología y Etnología de la Universidade de São Paulo, Lilian Irizarry Martínez, du Musée universitaire de l'Université des Caraïbes, José Delannoy, du Master en muséologie de l'Université des Caraïbes, Edmon Castell Ginovart, de la Coordination des musées et du système patrimonial à l'Universidad Nacional de Colombia, William Alfonso López Rosas, Directeur du Museo de Arte et du Master en muséologie et patrimoine culturel de l'Universidad Nacional de Colombia, Yaneth Muñoz Saba, Directeur du Museo de Historia Natural de la Universidad Nacional de Colombia, Diego León Arango, du Musée universitaire de l'Universidad de Antioquia, René Escorcia Barrios et Wilmer Jesús Martínez Manotas, du Museo de Arte de l'Universidad del Magdalena, Esneider Agudelo Arango, du Museo Agrario de la Universidad Pedagógica y Tecnológica de Colombia, Helena Pradilla, du Museo Arqueológico de l'Universidad Pedagógica y Tecnológica de Colombia, María Cristina Moreno, du Centro de Museos de la Universidad de Caldas et Gustavo Ortiz, Directeur du Museo de Arte Contemporáneo de la Corporación Universitaria UNIMINUTO.

Résolution n° 8 : Amélioration des processus consultatif et décisionnel (O.S.4)

8.1 Face à la rapide croissance des adhésions à l'ICOM et du fait que le Comité consultatif est l'organe représentant de l'ICOM avec les Comités nationaux et internationaux, les Organisations affiliées et les Alliances régionales, l'Assemblée générale de l'ICOM incite :

- le Conseil exécutif et le Comité consultatif à poursuivre le travail de réforme, y compris la révision des Statuts de l'ICOM et son plan opérationnel, à mettre en valeur le rôle fondamental du Comité consultatif en utilisant des moyens disponibles dans notre société contemporaine de communication et d'information et, à discuter les résultats d'une telle réforme puis à les soumettre à l'examen et à l'approbation des membres du Comité consultatif.

8.2 La Conférence générale représente l'événement majeur de l'ICOM et une occasion unique et extraordinaire de partage des connaissances et des expériences.

Elle offre des possibilités de rencontres à travers le réseau de professionnels de musées, mais exige beaucoup de temps et d'argent de la part de tous les membres.

L'Assemblée générale de l'ICOM recommande:

- que l'ICOM améliore l'organisation, la structure et le contenu de l'Assemblée générale et de la Conférence générale afin de gagner en efficacité et en pertinence pour les membres venus du monde entier, et appelle tous les organes de l'ICOM à désigner des représentants pour élaborer des moyens d'œuvrer en ce sens ;
- d'encourager les gouvernements et ceux qui sont responsables du personnel des musées à soutenir la participation active des membres de l'ICOM aux réunions de l'ICOM et à la Conférence générale, cette participation devant être reconnue comme une activité professionnelle fructueuse pour le développement des musées dans leurs pays respectifs, dans leurs régions et au niveau international ;
- que le Conseil exécutif fournisse des informations sur les activités du Conseil exécutif et du Secrétariat au Comité consultatif pour discussion de manière régulière et avant les réunions afin de prendre connaissance de celles-ci par avance ;
- que l'ICOM et les pays hôtes qui organisent les Conférences générales et d'autres réunions constituantes, mettent tout en œuvre pour exploiter les nouvelles technologies afin d'assurer une coordination et communication avec les adhérents du monde entier, ainsi que leur participation démocratique au meilleur fonctionnement de notre Organisation.

Prévoyez quelques turbulences pendant le vol pour Shanghai 2010...

Knut Wik, *Président du Comité consultatif*

Comment créer un monde où l'importance du patrimoine culturel et naturel soit universellement reconnue, et réponde à "Notre vision globale" ? Après Vienne 2007 et vers Shanghai 2010, ce sont des questions incontournables.

> En prenant part au réseau international de l'ICOM, chacun de nous a la possibilité de défendre et comprendre les valeurs clés de notre travail quotidien. En tant que président élu du Comité consultatif de l'ICOM, j'essaie d'envisager cette fonction sous différentes perspectives. Comment l'ICOM peut-il améliorer la qualité du travail des musées dans le monde entier, et comment pouvons-nous apprendre les uns des autres et nous soutenir mutuellement ? En tant que membre de l'ICOM, que puis-je faire pour aider les musées à se mettre au service de la société et de son développement, tout en respectant la diversité culturelle et naturelle ? Ma tâche est de développer le Conseil consultatif pour en faire un outil à la fois efficace et démocratique qui appuie les décisions adoptées, notamment notre Plan stratégique et les orientations entérinées dans les résolutions de l'Assemblée générale à Vienne 2007.

> Le Comité consultatif réunit les présidents de 117 Comités nationaux et 30 Comités internationaux, des Alliances régionales et de 15 associations internationales affiliées. L'ICOM compte aujourd'hui plus de 25 000 membres dans 150 pays, ce qui représente un défi et de grandes possibilités. Il est important d'écouter les besoins, les exigences, les suggestions émanant des différentes entités de l'Organisation, mais il ne faut pas pour autant oublier les voix silencieuses. Comment faire pour que ces voix soient entendues ? Comment créer des environnements pour le débat et des lieux "sûrs" pour la communication ? On devrait organiser nos réunions différemment, sans oublier ceux qui ne parlent ni anglais, ni français, ni espagnol. Le choix de l'espagnol comme troisième langue officielle de l'ICOM doit être pris au sérieux à l'avenir, et cette question ne doit plus dépendre de prétextes financiers ou budgétaires.

> Je n'ai pas de réponses concrètes sur la manière dont nous pouvons relever tous ces défis, mais je suis sûr que les membres ont d'excellentes idées : merci de me les envoyer ! Le groupe de travail du Comité consultatif sur le contenu et l'organisation attend votre engagement dans ce domaine.

> Le rôle du Comité consultatif au sein de l'ICOM est une question primordiale. Certains ont exprimé le souhait que le Comité consultatif devienne le parlement de l'ICOM. Le nom du Comité consultatif résume sa fonction : c'est une entité de conseil. D'une certaine manière, l'organe le plus proche d'un parlement est l'Assemblée générale, or elle n'est pas un parlement à proprement parler. Commençons par les modifications de nos Statuts ; une session ordinaire de l'Assemblée générale devra se réunir une fois par an au moment de la réunion du Comité consultatif. Le Comité consultatif est l'organe représentatif de l'ICOM, qui doit jouer un rôle actif dans l'élaboration et la préparation des politiques pour la prochaine Assemblée générale, en coopération avec le Conseil exécutif et le Secrétariat. Son rôle est important.

> Nos membres déploient une énergie et des efforts considérables, ce dont témoignent la qualité et la quantité des projets, et les extraordinaires programmes de nombreux Comités internationaux. Les résultats produits sont décisifs pour les professionnels des musées. Ainsi, le plus grand Comité international de l'ICOM, ICOM-CC, le Comité pour la conservation, impressionne par le nombre de membres actifs et de sous-comités spécialisés. Un nouveau système de financement pour les Comités internationaux doit être étudié, au regard du budget stratégique de l'ICOM (2008-2010), non seulement du point de vue des montants accordés, mais aussi de la manière dont ils sont utilisés. Les projets et autres activités doivent servir d'indicateurs.

> L'ICOM est une organisation ambitieuse, ce qui est indispensable pour être "L'Organisation non gouvernementale internationale des musées et des professionnels de musées". Ambitieux lui aussi, notre Plan stratégique indique la direction vers laquelle nous évoluons, tandis que le budget donne la vitesse.

> Le processus d'élaboration du budget de l'ICOM connaît de réelles améliorations, et aboutira certainement à d'importantes discussions. Il faudra pour cela un réel engagement et un grand travail de la part des membres et des entités. La principale amélioration vise la manière dont le budget doit refléter notre Plan stratégique, et indiquer les ressources qui seront utilisées pour chaque objectif. Participez à ce processus et débattre sur ICOM-L et les autres forums ! Que le Plan stratégique soit un sujet de débat important au sein des Comités nationaux et internationaux !

> Continuons à travailler dans une atmosphère conviviale, mais impliquée et critique, qui soit créative et solidaire. Je suis conscient que cela implique un travail important, souvent bénévole, et de rester tard le soir, car beaucoup de choses se jouent entre les réunions. Gardons cela à l'esprit au moment d'entamer notre voyage triennal vers Shanghai 2010. Nous connaissons la destination, accélérons un peu et je suis sûr que le voyage sera bon. Mais attention aux turbulences durant le vol...

<knut-wik@online.no> <advisory@icom.museum>

Paroles de jeunes boursiers

Recueillies lors d'entretiens avec Jehanne Fabre, Assistante éditoriale, Secrétariat de l'ICOM

Je dois dire que cette expérience a été fondamentale pour cibler mes actions dans mon musée. Je m'engage à transmettre à mes collègues et à mes étudiants tout ce que j'ai appris lors de ces réunions aux échanges fructueux.

BA Virginia Fernanda González, Argentine

Des idées neuves de différentes régions du monde sont très appréciées à mes yeux. Le meilleur exemple est la réunion dans le musée de Vienne, où j'ai pu rencontrer des collègues d'autres pays et échanger des idées avec eux. Le programme de la Conférence était chargé, mais chaque après-midi, j'ai eu le plaisir de visiter les musées de Vienne et d'admirer de superbes collections.

Janko Vracar,
Historien conservateur,
Musée de la République de Srpska
Banja Luka, Bosnie-Herzégovine

La chance de participer à une Conférence générale m'a permis de mieux comprendre l'organisation : le clou de la Conférence générale était sans aucun doute, pour moi, la réunion du Groupe de travail interculturel, coordonné par Amareswar Galla, le 22 août au matin. En effet, c'est là que j'ai perçu le plus haut degré de démocratie, un espace où les personnes les plus diverses ont pu s'exprimer, issues de contextes culturels variés, y compris les jeunes générations. Le mot qui résume le mieux cette incroyable matinée est dialogue.

Bruno César Brulon Soares,
Rio de Janeiro, Brésil

Je débute ma carrière dans les musées en tant que conservateur, et il est très important pour moi d'appréhender tous les aspects et les questions concernant le rôle du musée dans la société. J'apprécie grandement d'avoir pu écouter des professionnels de musées du monde entier et découvrir leurs idées et leurs projets. Les ateliers présentés par le Musée régional d'anthropologie du Yucatan m'ont beaucoup impressionné. Ils ont montré comment le passé et le présent – en s'appuyant sur la similarité et l'analogie – peuvent interagir, et en même temps donner un formidable exemple de tolérance et de compréhension culturelle.

Lorka Loncar, Musée des soulèvements paysans,
musées de Hrvatsko Zagorje
Gornja Stubica, Croatie

Je pense que le nouveau Plan stratégique diffusé à Vienne exprime au mieux le travail que l'ICOM accomplit, et comment il affecte la culture dans le monde entier et tisse des liens au-delà des frontières politiques et culturelles. Le Plan stratégique illustre de façon très concrète l'atmosphère et la structure interculturelle de l'ICOM, ainsi que la volonté partagée d'améliorer le monde.

Peut-être le moment clé a-t-il été la séance inaugurale, où de nombreux intervenants ont expliqué les projets et le rôle de l'ICOM.

Jukka Savolainen,
Conservateur en chef, Expositions,
Designmuseum Helsinki, Finlande

D'une manière générale, j'ai trouvé la Conférence remarquablement bien organisée et planifiée. Toutefois, je dois avouer qu'à plusieurs reprises, des événements se déroulaient simultanément. Si la conférence avait duré une semaine au lieu de cinq jours, nous aurions tous eu plus de chances d'assister à davantage de sessions. L'expérience a été très constructive, puisque j'ai pu rencontrer et échanger avec des professionnels de musées du monde entier.

Elena Papadaki, Historien de l'art, ministère de la Culture,
Développement culturel et muséologie, Athènes, Grèce

Après cette expérience, il m'a semblé que dans le programme de l'ICOME que j'ai suivi, aucune place n'était accordée aux questions. Je pense qu'il aurait fallu consacrer davantage de temps à poser des questions et encourager le dialogue entre les collègues des différentes régions du monde. Au final, assister à la conférence a été une expérience très enrichissante pour moi !

Mari S. Mathiesen,
Musée d'Histoire culturelle, université d'Oslo, Norvège

Pour un nouveau comme moi, les séances plénières étaient généralement intéressantes. Il n'y a pas de barrière de langue. La conférence multilingue était une réussite en termes de participation et de diversité des sujets abordés lors des séances plénières et des réunions du comité. Vienne est un lieu enchanteur, avec des musées et des sites remarquables. Pour moi, la conférence a été une grande réussite. La réunion de clôture, où furent présentées et approuvées les résolutions, m'a ouvert les yeux. Il est intéressant de faire l'expérience de ce moment où nous devons nous prononcer pour ou contre les résolutions.

Raymundo A.V. Palad, GSIS Museum, Philippines

J'ai apprécié de partager mon temps entre les deux comités auxquels j'appartiens. Les collections d'instruments de musique que j'ai visitées au Kunsthistorisches Museum étaient exceptionnelles et stimulantes pour un spécialiste. Les interventions m'ont engagé à réfléchir, et entre les sessions, j'ai noué des contacts importants avec des collègues internationaux, qui ont eu des répercussions positives au-delà de la conférence.

Emily Peppers,
Responsable de l'audit des collections culturelles,
Musées de l'université d'Édimbourg, Ecosse

La conférence du CAMOC a souligné l'importance de l'ouverture des musées des villes, puisque nous vivons dans un monde globalisé où la diversité culturelle est célébrée, permettant le dialogue entre les différentes communautés. Les musées des villes devraient contribuer à nourrir un sentiment de communauté et promouvoir un dialogue plus important entre les habitants.

Silvia Chan, Responsable (Collection d'art),
Musée des Beaux-Arts de Singapour

Mon opinion est que la Foire d'experts des musées était l'événement majeur de la Conférence générale. En tant que jeune professionnel de musée, j'ai pu acquérir des connaissances sur la manière de développer les relations entre les publics et le musée.

Sanjeewani Widyaratne, Responsable des projets pédagogiques,
Musée national de Colombo, Sri Lanka

La diversité à ICOM2007 : observations d'une nouvelle venue

Clara Arokiasamy, Présidente du Groupe de travail sur la diversité et le patrimoine de la municipalité de Londres et Consultante indépendante

(...) La Présidente et le Conseil exécutif doivent être félicités pour leurs efforts en vue d'intégrer la diversité culturelle dans le Plan stratégique de l'ICOM, appuyés par la résolution n° 1 adoptée par l'Assemblée générale, Protection et promotion du Patrimoine universel dans le respect de la diversité culturelle et naturelle. Il s'agit désormais de traduire concrètement les objectifs du plan et la résolution.

> La résolution n° 1 vise deux points : que les Comités nationaux exercent leur influence sur leurs gouvernements afin qu'ils signent la Convention sur la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO (2005) ; que soit mise en place "une coopération plus fonctionnelle avec des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des organisations chargées du patrimoine national, notamment les associations de musées, galeries, archives et bibliothèques, ainsi que les instituts d'enseignement supérieur et de recherche et les associations qui y sont liées". Ces aspirations stratégiques sont de bons points de départ, le danger étant qu'elles le demeurent. Les gouvernements peuvent adhérer au cadre fixé de l'UNESCO sans que cela signifie que l'engagement se traduira par des services avancés nécessitant des ressources financières et humaines, par exemple. Une collaboration fonctionnelle peut s'avérer difficile à réaliser, en particulier en l'absence de politique commune entre les différentes organisations sur les niveaux d'engagement, les priorités, la connaissance et la compréhension des problèmes de diversité culturelle. Quels sont donc les éléments supplémentaires indispensables pour traduire les objectifs du Plan stratégique et la résolution en actions durables ? Les suggestions suivantes s'appuient sur l'expérience européenne, mais je suis sûre qu'elles sont aussi pertinentes pour d'autres régions du monde.

> Permettre aux responsables nationaux de la culture, des secteurs des archives et bibliothèques de musées et des établissements d'enseignement de traiter la diversité culturelle avec la même urgence et le même statut que les autres objectifs dont ils sont responsables est capital pour que la diversité culturelle devienne une composante à part entière du secteur.

Tant que la diversité culturelle ne sera pas au cœur des stratégies et de la politique, et que les financements principaux ne lui seront pas ouverts, elle restera un élément secondaire ou périphérique, de portée limitée et non durable. En d'autres termes, nous retombons dans le piège colonial du siècle dernier et de sa médiocrité corrélée ; or nous visons l'excellence. Je suis convaincue que les responsables gagneraient à acquérir des compétences pour assurer la défense de la diversité culturelle, et des tactiques pour négocier et obtenir des engagements et des ressources de la part des politiques et communautés sur le plan local et national. Par ailleurs, les mentalités des intervenants en prise avec les problèmes de diversité culturelle et avec les communautés au quotidien doivent changer. Ils ont besoin d'une formation, d'un soutien et de conseils adaptés afin de pouvoir déconstruire et reconstruire collections, archives, et expositions, de mener des interprétations et des débats, et enfin de réfléchir sur les questions et les problèmes complexes de la créativité, de la sensibilité culturelle et de la confiance. Permettre aux communautés sous-représentées de dialoguer avec les tenants du patrimoine est essentiel pour développer des partenariats équitables entre ce secteur et la communauté, de manière à ce que les résultats soient conçus et revendiqués ensemble. Des partenariats équitables

doivent, impérativement, inclure la représentation des minorités à tous les niveaux du personnel et de la gouvernance et pas seulement à des postes marginaux et donc précaires. Cela peut sembler difficile à réaliser, mais tant que ces fondamentaux ne seront pas en place, l'engagement envers la diversité culturelle demeurera de la rhétorique pure.

> Pour finir, un dernier commentaire sur la collaboration internationale. Deux semaines avant d'arriver à Vienne, j'ai assisté à une conférence destinée à améliorer les partenariats internationaux en matière de patrimoine, et le réseau entre les États africains et caribéens et le

Royaume-Uni. Cet événement était organisé par l'UNESCO et le Conseil britannique des archives, des bibliothèques et des musées, dans le cadre de la Commémoration du bicentenaire de la loi de 1807 sur l'abolition de la traite des esclaves. La conférence a été extrêmement suivie par les deux régions, et a laissé entendre une voix régionale forte et puissante énoncer ses besoins en matière de reconstruction de son patrimoine et le type de soutien attendu de la part du R.-U. et de l'Europe pour reconstruire son identité et son patrimoine à travers des partenariats mutuellement bénéfiques et équitables. L'Afrique est très sensible sur le sujet de l'Europe lui "montrant la lumière" dans des initiatives qui méprisent souvent ses ressources de connaissances, ses pratiques patrimoniales et culturelles, et ses méthodes, dont l'Europe aurait à apprendre. Si une assistance est nécessaire pour la reconstruction au sens post-colonial (par ex., le partage des pratiques de conservation), l'Afrique a aussi beaucoup à partager en termes de patrimoine immatériel. La méfiance et la

révérence du passé ont laissé place à une confiance nouvelle et à des exigences de respect mutuel et de partenariats interdépendants qui reconnaissent la valeur de l'expérience et des compétences des États africains et caribéens pour

"J'avais 19 ans quand j'ai visité un musée pour la première fois. J'ai grandi au Liban, un pays déchiré par la guerre civile où les musées sont restés fermés pendant longtemps, empêchant tout accès à ce type de culture. Le meilleur moment de la Conférence générale a été pour moi de parler 5 minutes de mon expérience en tant que chercheur en muséologie au Forum du Groupe d'intervention interculturel. Certains des jeunes membres présents ont décidé lors d'une réunion formelle au Sacher Hotel d'instaurer un Forum de la jeunesse ICOM-CCTF et d'inviter tous les jeunes membres de l'ICOM à y participer."

Lina G. Tahan, Bureau de l'ICOFOM, Jeune membre ICOM-CCTF, Affiliée Scholar, Université de Cambridge, Département d'Archéologie, R.U.

l'Occident. En effet, ils possèdent la dimension immatérielle, en particulier l'expérience directe de l'esclavage et de son héritage, pour les objets tangibles liés à l'esclavage du peuple africain, à la traite des esclaves en Amérique et en Afrique, et au système de l'esclavage qui sont détenus dans de nombreux musées en dehors de l'Afrique et des Caraïbes. Les accords de partenariat doivent s'attacher à augmenter le nombre de conseillers/consultants indépendants noirs et de minorités ethniques, qui est actuellement faible, voire inexistant.

> L'Europe et l'Amérique sont-elles prêtes et disposées à relever ce défi ? Comment l'ICOM et l'UNESCO peuvent-elles faciliter la réponse ? Ces problèmes d'envergure devront être réglés dans les mois à venir. Le vent doit tourner, et peut-être de manière urgente, si nous voulons prendre notre engagement envers la durabilité au sérieux.(...)

L'article intégral de Clara Arokiasamy paraîtra dans la prochaine lettre d'information d'ICOM-UK.

"Associez-vous à l'ICOM-CCTF dans sa prochaine initiative intitulée "The International Conference on the Inclusive Museum" qui se déroulera au Musée national d'ethnologie à Leiden (Pays-Bas), du 8 au 11 juin 2008. Appel à communications et renseignements sur notre nouveau site Web : <http://zo8.cgpublisher.com/>"
Amaeswar Galla, Président du Groupe de travail interculturel de l'ICOM (CCTF)